

Mots. Les langages du politique

76 (2004)

Guerres et paix. Débats, combats, polémiques

Christian Plantin

De « l'infâme rumeur » à la polémique d'État sur « la politique de Benoît XV ». Typologie argumentative

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Christian Plantin, « De « l'infâme rumeur » à la polémique d'État sur « la politique de Benoît XV ». Typologie argumentative », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 76 | 2004, mis en ligne le 21 avril 2008. URL : <http://mots.revues.org/2523>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions
<http://mots.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/2523>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions

Christian PLANTIN¹

De « l'infâme rumeur » à la polémique d'État sur « la politique de Benoît XV ». Typologie argumentative

*Les peuples accouraient pour
se connaître à fond.*

Guillaume Apollinaire, 31 août 1914

L'analyse du discours et des interactions peut fournir un cadre permettant de repenser le yin logique et le yang rhétorique de l'argumentation. La notion fondamentale est alors celle de situation argumentative, qui se caractérise par le développement et la confrontation de points de vue en contradiction à propos d'une même question. L'argumentation est définie de façon dérivée comme le type de comportement langagier qui se manifeste dans une situation argumentative. En conséquence, on doit admettre des degrés et des types d'argumentativité dans les situations données.

La rencontre peut se dérouler en face à face, et on parlera alors d'interaction ou de dialogue argumentatif, selon le type de formalisation sociale et institutionnelle que revêt l'échange. Elle peut avoir lieu à distance, et on utilisera alors les concepts d'intertextualité et de polyphonie, selon que les discours sont attestés ou reconstruits. D'une façon générale, on parlera de modèle dialogal de l'argumentation pour couvrir à la fois ces deux aspects, afin de mettre l'accent sur le caractère fondamental de l'argumentation, celui de toujours articuler deux discours contradictoires. On tient compte ainsi du fait incontestable que le dialogue argumentatif se développe dans le cadre du débat ou du conseil comme dans celui du grand discours ou du traité politique ou philosophique.

Poussée par le doute et la contradiction, l'activité argumentative est problématisante et problématisée. Cette définition refonde l'unité du concept

1. UMR ICAR – CNRS – École normale supérieure, Lettres et sciences humaines – Université Lumière, Lyon 2 – Christian.plantin@univ-lyon2.fr

d'argumentation dans la question argumentative (*vs* question informative), définie comme le produit de la rencontre de deux options discursives concrètes. Ces questions ont la réalité des divergences conversationnelles de la vie quotidienne, et aussi celle des contradictions entre visions du monde. Elles ont une petite ou une grande histoire, elles apparaissent et disparaissent en fonction de l'évolution des enjeux sociaux, politiques ou militaires.

Il est très faux de dire que l'argumentation c'est la guerre par d'autres moyens mais il est vrai que la guerre des mots accompagne la guerre tout court. On devrait en principe pouvoir se battre pour le plaisir, ou se contenter de dévorer sa victime sans se sentir obligé de lui fournir de bonnes raisons, mais même le loup ne peut manger l'agneau en silence. Si, comme nous y sommes invités, nous prenons l'exemple de la Première Guerre mondiale, il faut d'emblée distinguer deux types de discours argumentés. D'une part, les discours de type rhétorique, unilatéraux, prenant à témoin leurs opinions publiques respectives et tendant à renforcer leurs visions de la situation. Ces discours sont actuellement très dévalorisés en France sous la qualification qui se veut péjorative de « discours patriotiques » ; d'autres époques, d'autres pays portent d'autres évaluations. D'autre part des discours de type polémiques, transfrontaliers (ou plutôt « transfronts »), s'échangeant entre belligérants, avec lesquels on a affaire à des situations argumentatives au sens plein. C'est dans ce cadre que se pose, par exemple, dès le début de la guerre, la question de la violation de la neutralité de la Belgique, pour reprendre la formulation de l'Entente, ou celle du comportement des troupes allemandes dans les pays occupés. À la fin de la guerre, la question belge, celle des crimes de guerre et beaucoup d'autres resurgiront dans une très âpre polémique opposant non plus la France et l'Allemagne, mais la France et le Vatican.

La polémique Canet / Le Floch

La déclaration de guerre, le 4 août 1914, coïncide à quelques jours près avec la mort du pape Pie X, le 20 août 1914. D'après Cornwell, peu suspect d'apitoiement vis-à-vis de la papauté, « *the declaration of war, it is said, threw him into a profound depression, from which he never recovered. He died on August 20th, 1914 – of a broken heart, it was said* » (1999, p. 58). Cette figure de l'homme spirituel brisé par les événements mondains est un *topos*², qui peut porter une

2. E. R. Curtius, 1948, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Berne, Francke, 9^e éd., 1978, p. 95 : *Exordialtopik*.

forme de vérité. Il donne la note *pathémique* officielle du discours politico-religieux de son successeur, Benoît XV, élu le 3 septembre 1914, et qui mourra en 1922. Au cours de la guerre, Benoît XV intervient officiellement à plusieurs reprises, toujours au nom de la paix. Les interventions suivantes comptent parmi les plus remarquées :

- 8 septembre 1914 : lettre *Ad universos urbis catholicos* ;
- 1^{er} novembre 1914 : première encyclique, *Ad beatissimi* ;
- 24 décembre 1914 : allocution de Noël ;
- 7 février 1915 (dimanche) : journée de prières ;
- 1^{er} août 1917 : offre de paix.

La guerre de 1914-1918, qui dresse des catholiques contre des catholiques, met la papauté dans une situation particulièrement difficile. La position politique qu'elle soutient officiellement pendant la durée du conflit est celle de la neutralité, de l'impartialité, du pacifisme. Mais, selon « l'infâme rumeur » qui se répand en France, Benoît XV, au-delà de cette doctrine déclarée, œuvre en faveur des intérêts des Empires centraux. Cette rumeur apparaît dès les premières interventions du nouveau pape :

Mais lorsque Benoît XV fixe au dimanche 7 février [1915] une journée de prières pour hâter le retour de la paix, l'opinion française, très sensible au mythe de « la France, soldat de Dieu » réagit mal : on voit en effet, dans la formule de prière préconisée par le pape une manifestation amollissante et délétère susceptible de relâcher l'effort des armées de la nation. (Pierrard, 1981, p. 263-264)

À l'automne 1918, ces critiques reçoivent une forme accusatoire explicite, systématique et quasi officielle, dans un article anonyme, publié dans *La revue de Paris*, sous le titre « La politique de Benoît XV » (1^{re} partie, septembre-octobre 1918 ; 2^e partie, novembre-décembre 1918). L'auteur de cet article ayant « l'allure d'un réquisitoire » est « un laïque », Louis Canet (Renouvin, 1948, p. 682-683). Le 10 mars 1919 paraît une réplique sous le même titre, mis entre guillemets, dans la revue *Le Correspondant* : « La politique de Benoît XV ». Son auteur, le R. P. Le Floch, est présenté par Lacroix-Riz comme « l'intégriste Le Floch, supérieur du séminaire français de Rome, machine de guerre du cardinal de Curie Billot, qui exérait la France des Lumières » (Lacroix-Riz, 1996, p. 57-58).

Ces deux interventions opposent de façon exemplaire « un laïque » à « un intégriste ». Elles sont à l'origine d'une polémique dont « [...] la vivacité même était singulièrement dangereuse pour l'autorité du Souverain Pontife » (Renouvin, 1948, p. 683). Elle retentit dans les ouvrages d'historiens comme Renouvin, ou plus récemment Lacroix-Riz – les formes de cette reprise seraient d'ailleurs à étudier de plus près.

Par ces deux articles, extrêmement denses et complexes, Canet et Le Floch, d'une part contribuent à l'écriture immédiate de l'histoire de la période 1914-1918, dans la mesure où ils proposent une lecture systématique des événements. D'autre part, leurs interventions ont valeur politique, car elles marquent un point important dans le devenir de l'Union sacrée et l'histoire des relations de la France et du Vatican dans l'après-guerre. Par l'histoire qu'ils retracent et celle qu'ils font, ces textes relèvent du territoire de l'historien. Leur commentaire historique supposerait une connaissance approfondie de l'état des relations internationales durant la guerre ainsi que de leur développement dans la perspective de l'armistice et de la paix. Il n'est ni dans mes buts ni dans mes compétences de m'engager sur cette voie.

Ces textes relèvent de la grande tradition de l'argumentation rhétorique, par leur qualité de textes d'intervention historique, leur volonté explicite de convaincre par la preuve et le document. Ils en relèvent enfin par la qualité de leur écriture. Le fait qu'ils entrent dans une opposition directe, le premier offensif, le second défensif et contre-offensif, problématise pour le lecteur une vérité que chaque texte donne pour établie. En outre, si l'on en croit Renouvin et Lacroix-Riz, ils transforment un débat jusqu'alors à demi étouffé en une polémique officielle. Avec ces textes, nous disposons des documents qui permettent de situer exactement l'origine de cette querelle d'État, ce qui permet d'observer d'une façon exceptionnellement claire une question argumentative *in statu nascendi*.

Cette contribution porte exclusivement sur les logiques d'écriture des deux articles. Il ne s'agit pas d'apporter une réponse à la question de fait : « Pendant la guerre de 1914-1918, la papauté a-t-elle, oui ou non, poursuivi une politique favorable aux Empires centraux, contre l'Entente ? » ni de façon directe (comme pourrait le faire l'historien) ni de façon indirecte, en distribuant des bons et des mauvais points argumentatifs, c'est-à-dire en montrant, sur le plan formel, que l'un argumente bien et l'autre mal, parce qu'il commet des fallacies. Le fond du débat ne sera donc pas abordé, mais seulement la forme qu'il revêt dans ces deux articles. Cependant, comme il s'agit de points touchant à des questions politiques et religieuses dont on suppose qu'elles concernent aussi l'analyste et ses lecteurs, il est de bonne règle que les sympathies de l'analyste soient avouées : les miennes ne me portent pas à adhérer sans examen aux thèses du Vatican.

Le paragraphe suivant présente plus en détails l'attaque portée par Canet. Elle est composée d'une série de sous-argumentations faisant converger différents types d'indices vers la conclusion : la papauté a poursuivi une politique favorable aux Empires centraux. Il est évidemment impossible d'analyser dans le détail chacune de ces sous-argumentations et leurs reprises pour réfutation dans le texte de Le Floch. On se contentera donc dans les paragraphes suivants de situer les principaux points d'antagonisme.

La structure des articles

L'article de Canet argumente les thèses suivantes qui sont réécrites ici au plus près de leur formulation originale :

1. Les intérêts du Saint-Siège le portent vers les Empires centraux.
2. Les documents officiels dissimulent ces intérêts.
3. La position du Vatican sur la nature de la guerre (il s'agit d'un conflit d'intérêts) et sur les responsabilités (partagées) de son déclenchement correspond à celle des Empires centraux :
 - la question belge relève moins du droit que de la prudence ;
 - les malheurs qui affectent la France sont le juste châtement de sa politique républicaine anticléricale ;
 - les méthodes de guerres utilisées par les deux camps sont équivalentes.
4. En pratique, la diplomatie vaticane a tenté :
 - de dissuader les États-Unis de fournir des armes et des munitions à l'Entente ;
 - d'empêcher les États-Unis et l'Italie de rejoindre l'Entente ;
 - de susciter la mésentente à l'intérieur de l'Alliance, notamment en cherchant à conclure des paix séparées.

La réponse de Le Floch reproduit très exactement ce titrage, en mettant simplement entre guillemets les titres de Canet. Cette stratégie de présentation de réfutation, dont je ne connais pas d'autres exemples, produit un effet de radicalité, d'exhaustivité et de recouvrement, encore renforcé par la fermeture à toute négociation. Aucun point ne sera concédé.

L'ouverture polémique et les stratégies éthiques

L'article de Canet paraît en octobre 1918, à une date cruciale où l'issue de la guerre ne fait plus de doute. On en est à l'ouverture des discussions qui aboutiront aux différents traités qui modèleront l'Europe d'après-guerre. Le moment choisi est éminemment politique. Lacroix-Riz (1996, p. 56 et suiv.) nous apprend que cet article se situe dans une politique de « fermeté », voire de règlements de comptes, de la France vis-à-vis du Vatican. Le chef d'orchestre en est Camille Barrère, ambassadeur de France au Vatican. Les premières lignes de Canet vont droit au but :

Benoît XV n'est pas de notre parti : il était inutile de le dire tant que personne ne s'employait en France à détourner les catholiques français de la politique française, et charitable de le taire pour ne pas contrister d'honnêtes gens qui se plaisaient à croire, et s'ingéniaient à démontrer que le pape, par amour de la justice, s'était déclaré pour l'Entente. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui : on ne nous dit plus seulement

que le pape est avec nous, on nous dit que nous devons être avec le pape ; c'est avouer qu'il n'est pas des nôtres, et nous engager à quitter notre camp pour le sien. Un jeu nouveau se découvre et un péril auquel il faut parer. L'heure est donc venue de rompre le silence, et, puisque le devoir en vient de s'imposer, de montrer enfin aux peuples de l'Entente où les conduirait, s'ils avaient la faiblesse de s'y laisser séduire, la politique de Benoît XV. (Canet, 1918, p. 873)

Conformément au schéma général de l'ouverture polémique, Canet se présente comme un locuteur agressé, contraint à la riposte par une situation ou un discours agresseurs (ou construits comme tels). Ce discours agresseur est ici constitué par le nouveau tour pris par le discours du Vatican ou de ses émules (« on nous dit que nous devons être avec le pape »). La note pontificale du 1^{er} août 1917, entre certainement pour quelque chose dans cette nouveauté. C'est une ouverture classique, par le *topos* « L'heure est donc venue de rompre le silence ». Plus loin, Canet fera encore référence à la gravité de l'initiative papale et à la longue patience dont on a abusé : « C'est ce qu'aurait révélé, si l'on avait osé en tirer la leçon, le grave incident des prières pour la paix en février 1915 » (p. 191).

Parmi les « honnêtes gens qui se plaisaient à croire, et s'ingéniaient à démontrer que le pape, par amour de la justice, s'était déclaré pour l'Entente » il faut certainement compter les catholiques rassemblés autour du Comité catholique de propagande française à l'étranger, dirigé par M^{gr} Baudrillart. On trouve un exemple de telles conclusions chez Bégouen : « Le Pape a tranché en faveur des Alliés la question de la légitimité de la guerre, et cette constatation est pour la conscience universelle un véritable soulagement ». (1915, p. 94).

Le dernier paragraphe reviendra sur ce point crucial. Canet explicite la représentation qu'il souhaite communiquer de lui-même et de son texte :

C'est ici, le lecteur de bonne foi ne s'y trompera pas, non le pamphlet d'un partisan, mais une œuvre de bonne foi. L'auteur de ce mémoire fait profession de catholicisme, et il ne se croit pas moins dévoué à l'Église et au chef de l'Église qu'il ne l'est à la France et aux alliés de la France. Mais autre est l'autorité religieuse du pape, autre son autorité politique. (p. 874)

« Non le pamphlet d'un partisan » : classiquement, le texte polémique rejette par avance ce qualificatif ; Le Floch cherchera à le lui imposer. Il désigne Canet comme « l'anonyme », ce qui est de bonne guerre, puis « le mémoire » de Canet comme « deux longs articles ». Les désignations suivantes sont radicalement invalidantes. Schématiquement, sont stigmatisés le genre (« diatribe »), les bases factuelles (« commérages »), les conclusions (« conclusions hostiles ») et finalement la méthode :

À l'aide d'une combinaison savante de ces affirmations tendancieuses, hasardées, chancelantes et indéçises, avec recours fréquent au guet-apens de l'insinuation

perfide il articule ses griefs d'une façon arbitraire, en dehors de toute méthode critique... (Le Floch, 1919, p. 791)

L'argument de la passion explique et invalide la construction de Canet : « œuvre de passion – réquisitoire passionné – hostile – acrimonieux – perfide ». Il ne servirait pas à grand-chose de parler ici d'attaque *ad personam*. Le choix des termes désignatifs invalidants reflète les conclusions de l'argumentation. Tout le discours de Le Floch légitime l'usage de ces termes. Les désignations sont fonction de l'argumentation dans laquelle elles entrent, des sortes de condensés des conclusions auxquelles l'argumentation aboutit. Il serait hors de propos de reprocher à Le Floch l'usage d'un langage tendancieux ; il n'est pas injurieux, il est cohérent. Dans la citation précédente, Canet s'identifie explicitement comme catholique ; il ne répugne pas à l'emploi occasionnel du grand style de la prédication catholique, par exemple pour accuser Benoît XV :

Pour la première fois, depuis la naissance du christianisme, le monde entier, croyants et mécréants, s'est tourné vers la chaire de Saint Pierre pour entendre d'elle la parole de justice dont elle avait faim et soif ; et le successeur de Pierre ne l'a point rassasié. Déception si amère que la mémoire, il faut le craindre ne s'en effacera plus. (p. 875)

Les valeurs qui fondent la mission du pape sont invoquées contre le pape, et dans un type de langage où se fonde une identité catholique. De ce fait, l'auteur légitime l'identité qu'il avait revendiquée et revêt un éthos propre à lui attirer la sympathie des catholiques, au moins gallicans. C'est cette image que Le Floch combat directement en s'attachant à détruire la personnalité morale de son adversaire.

Les discours du Vatican et la multiplication des contraires

La position du Vatican se lit dans des discours ; pour la papauté, seuls entrent en ligne de compte pour l'appréciation de cette politique, les discours et documents émanant officiellement du Vatican. Ce sera également la position de Le Floch. Le chapitre de Canet intitulé « Les sources » conteste cette restriction, et propose une méthode de dévoilement complexe, s'exerçant sur un ensemble de discours beaucoup plus vaste. Pour lui, la communication-propagande du Vatican inclut un ensemble de discours collatéraux, elle forme un système total, contrôlé et manipulé par le pape et la Secrétairerie d'État. En d'autres termes : il n'est pas simple de délimiter ce qui constitue « le discours du Vatican » ; le faire c'est déjà prendre parti dans la polémique :

Ses apologistes protesteront que rien de tout cela n'apparaît dans les actes publics et officiels du Saint-Siège, et qu'il est juste, comme le pape l'a demandé dans une lettre

adressée à l'archevêque de Paris, le 11 juillet 1915, de n'aller pas chercher ailleurs sa véritable pensée. (p. 882)

Mais il y a toutes sortes de commentaires officieux ou privés, et parfois d'autant plus autorisés qu'ils engagent moins la responsabilité du pontife, des interviews, des confidences, des campagnes de presse, d'innombrables manifestations... (p. 883)

Il faut seulement, pour déchiffrer ce grimoire, être en mesure d'attribuer à chaque document sa valeur, et d'accorder à chaque source le crédit dont elle est digne. (p. 883)

Ce n'est donc pas assez, pour connaître l'attitude du Saint-siège et comprendre le développement de sa politique internationale, de s'en tenir, comme il le prétend, à ses documents officiels. La vérité est plus complexe et plus fuyante : et c'est à travers un mouvant dédale de déclarations contradictoires, d'aveux et de réticences, d'indiscrétions et de mensonges, qu'il faut suivre pas à pas ses traces incertaines, si l'on veut enfin la saisir. (p. 891)

Dans la masse de ces discours collatéraux, tenus par des locuteurs liés à l'Église, certains sont combattus activement par le Vatican, comme en témoigne l'affaire Sertillanges, qui fonctionne comme critère pour cette reconstruction :

L'opposition entre Rome et l'Église de France éclate dans un sermon prononcé le 10 décembre 1917 à la Madeleine par le père dominicain Sertillanges devant le cardinal-archevêque de Paris et tous les grands corps de l'État. [...] « Très Saint-Père, nous ne pouvons pas pour l'instant retenir vos paroles de paix [...] » (Minois, 1994, p. 384-385)

Suite à ce sermon, Sertillanges est sanctionné par le Vatican. Or, on constate que d'autres discours, combattant l'Entente, ne valent à leurs auteurs aucune sanction, de simples démentis tout au plus. Dans ces conditions, la règle d'interprétation qui s'impose est indirecte : si tous ceux qui s'élèvent contre la politique du pape sont combattus, tous ceux qui ne sont pas combattus sont conformes à la politique du pape. Dans les termes de Lacroix-Riz :

L'épisode [Sertillanges] mérite réflexion [...]. Il atteste en effet : 1) l'exécration du Vatican pour les clercs qui ne combattaient pas ou approuvaient les objectifs nationaux incarnés à leurs yeux par leurs gouvernements respectifs ; 2) [...] ; 3) la surveillance minutieuse exercée, qu'un nonce y fût affecté ou non, sur tous les clergés, les sanctions s'abattant sur un rebelle au moindre manquement. Manifestation de l'extrême centralisation du pouvoir pontifical qui comporte un corollaire : *toute prise de position d'un prélat non combattue par le Saint-Siège avait été prescrite*. La thèse du non-contrôle sur les évêchés nationaux [...] est infirmée par le prompt châtiement de toute déviation. (1996, p. 13, je souligne)

Les thèses en présence sur la formation discursive constituant l'objet légitime de l'interprétation se ramènent à une question : l'univers du discours du Vatican est-il binaire ou pluridimensionnel ? Soit la position X :

– Si elle entre dans un schéma d'opposition binaire « prescrit / combattu », alors les propositions « X est prescrite » / « X est combattue » sont

contradictaires. L'une de ces propositions est vraie, mais elles ne sont pas simultanément vraies. L'inférence « Si X n'est pas combattue, elle est prescrite » est valide. C'est la thèse Canet / Lacroix-Riz.

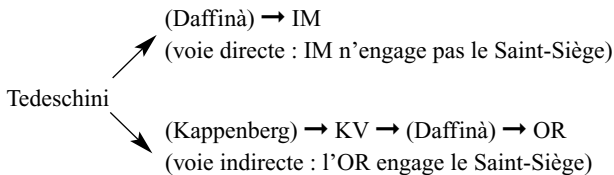
– Si elle entre dans un schéma d'opposition pluridimensionnelle « prescrit / approuvé / indifférent / réprouvé / combattu », alors les propositions « X est prescrite » / « X est combattue » ne sont pas contradictoires mais contraires. Elles ne sont pas simultanément vraies, mais elles peuvent être simultanément fausses, par exemple si X est indifférente. L'inférence « Si X n'est pas combattue, X est prescrite » n'est pas valide. C'est la thèse Le Floch.

Faire dire : la stratégie du désaveu

D'après Canet, la communication-propagande du Vatican s'exprime par divers organes de presse (*Osservatore Romano* (OR), *Corriere d'Italia* (CI), *Il Mattino* (IM), *Il Bastone*). La nature officielle du lien de ces organes au Vatican est très diverse, ce qui ouvre un espace de jeu, dont témoigne par exemple l'affaire Van den Heuvel. Nommé ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, Van den Heuvel est accueilli à Rome par une note négative de l'*Osservatore Romano*, citant la *Kölnische Volkszeitung* (KV), organe du *Zentrum* catholique allemand. Cette note est la suivante :

Dans son opuscule [la violation de la neutralité belge] [...] [Van den Heuvel] expose de son point de vue les événements que l'on sait. Du ton de l'ouvrage, de la passion avec laquelle il écrit, on peut déduire avec quel sentiment ce diplomate belge accomplira sa mission. (Canet, 1918, p. 888)

La même appréciation paraît, pratiquement mot pour mot, dans un journal catholique napolitain *Il Mattino*, sans indication de source. D'après Canet, ces trois journaux ont en fait une même source, le Vatican, et plus précisément M^{gr} Tedeschini, qui est donc le vrai responsable de l'évaluation. Elle est passée à IM par un intermédiaire, Daffinà, à la KV par un autre intermédiaire, Kappenberg, et à l'OR également par Daffinà, qui la cite comme provenant de la KV. Schématiquement :



L'appréciation émanant du Vatican est portée à la connaissance du public par deux voies. La première est celle d'un journal, IM, dont le Vatican peut se

dissocier. La seconde passe par une transmission à la KV pour être citée, dans un second temps, par l'OR comme émanant de la KV. Elle n'apparaît pas comme une prise de position du Vatican, mais comme une citation objective d'un belligérant. L'appréciation que le Vatican n'a pas le droit de porter, puisqu'il se prétend neutre, il a le droit (et même le devoir) de la citer, toujours en tant que neutre, comme émanant d'ailleurs, à titre d'information objective. Dans les deux cas, c'est du blanchiment d'évaluation :

Les informations ainsi rapportées, contestées, démenties ou rectifiées dans l'OR n'acquiescent ou ne perdent de ce fait ni plus ni moins de droits à la créance : elles restent sujettes à la vérification, et l'attention qu'elles appellent a chance de n'être point déçue. (Canet, 1918, p. 889)

La réplique de Le Floch est simple. Elle consiste à affirmer d'une façon générale, l'indépendance des divers organes de presse, c'est-à-dire à soutenir l'existence d'une diversité d'opinions au sein de la presse catholique, notamment italienne. D'une façon plus spécifique, sur l'affaire Van den Heuvel proprement dite, il oppose un démenti :

La rédaction de l'*Osservatore* reçut le désaveu qu'elle méritait pour cette insertion. [...] M^{gr} Tedeschini nous a formellement déclaré n'avoir connu l'article de l'*Osservatore* et celui du *Mattino* qu'après leur publication. (1919, p. 752)

Le serment sert ici de dernier recours argumentatif, dans sa fonction de preuve « non technique » (au sens de l'expression en rhétorique argumentative), c'est-à-dire qu'il permet à celui qui y a recours de s'arracher à l'argumentation contradictoire. Comme dans le cas précédent, où la réfutation procédait par multiplication des contraires, elle a recours ici à la multiplication des voix. La fonction de la citation n'est pas différente de celle de la dénégation freudienne, elle permet de dire sans assumer les contenus.

Stratégies d'abaissement et de déliaison

La stratégie de Le Floch consiste à multiplier les voix affirmant leurs opinions en toute liberté. Cette autonomie est cruciale pour la crédibilité de sa réfutation ; elle est encore renforcée par un ensemble d'opérations d'abaissement et d'autonomisation des personnes vis-à-vis du Vatican. Cet abaissement porte sur les personnes, un cas exemplaire étant celui du R. P. Angelucci. D'après Canet, ce dernier a fait de son église, San Marcello, le centre

du plus ardent foyer de propagande germanophile qui se soit vu à Rome : cérémonies, prédications, pèlerinages, anniversaires, tout y était prétexte à exalter l'Allemagne, à dénigrer l'Entente, à énerver le peuple italien et à prôner la paix. (1918, p. 879)

La stratégie d'abaissement consiste à présenter le R. P. Angelucci comme un curé anodin :

Contentons-nous de présenter au lecteur quelques personnages qui tiennent les grands rôles dans la fantasmagorie de l'anonyme.

Voici d'abord le R. P. Angelucci, bon religieux servite, jadis curé de Saint-Marcel [...] zélé promoteur de la dévotion au Crucifix [...] son vénéré supérieur général, le T. R. P. Lépiciér, un bon Français de Vaucouleurs, qui n'aurait pas manqué de faire son devoir en rappelant son inférieur à l'ordre. (Le Floch, 1919, p. 756)

On recensera sans peine les marqueurs d'extrême francité. Comme les personnes, les dires sont abaissés. Don Lucantonio est l'auteur d'un ouvrage intitulé *La supernazionalità del Papato* (1918). Canet implique le pape dans sa rédaction :

Qu'on se rapporte maintenant à l'ouvrage que don Lucantonio vient de dédier au cardinal Gasparri, *La supernazionalità du Saint-Siège* : Benoît XV, après en avoir dirigé l'élaboration, a voulu pourvoir lui-même à la révision des épreuves, et c'est là qu'il faut chercher l'authentique expression de sa pensée la plus intime. On y enseigne que les calamités qui désolent aujourd'hui la terre ont leur véritable principe dans le « libéralisme doctrinal » : « [...] la papauté si combattue est vengée par les événements ». Ces textes sont parfaitement clairs [...] ce n'est pas aux Empires centraux que Benoît XV attribue la majeure responsabilité de la guerre, ni par la victoire de l'Entente qu'il espère assurer la restauration de la justice. (Canet, 1918, p. 190-191)

Le Floch répond non pas sur les enseignements du livre eux-mêmes (voir le principe de liberté des opinions) mais en déliant le pape, par une simple réécriture exclamative des phrases de Canet :

On va jusqu'à nous montrer le Saint-Père lui-même, en dépit de la sollicitude de toutes les Églises, inspirant l'auteur, dirigeant la composition de la brochure et pourvoyant lui-même à la révision des épreuves ! Quel tableau ! Évidemment l'anonyme a été la victime d'un mauvais plaisant, qui a voulu abuser de sa crédulité. Le R. P. Angelucci et don Lucantonio, interprètes authentiques de la pensée pontificale, par-dessus même des documents officiels ! Ces choses-là peuvent se dire au loin ; à Rome elles font plutôt sourire. (1919, p. 757-758)

Condamnations générales et prière universelle

Les condamnations générales sont du type « je condamne le mal ». Leur locuteur donne la prémisse générique de l'argumentation, et laisse à l'auditeur le soin de fournir la prémisse spécifique « ceci est mal » et de conclure « donc je condamne ceci ». Succès garanti pour ce bel exemple de co-construction argumentative : le locuteur conserve le bénéfice de l'accord avec ses auditeurs, même si ces derniers tirent de ses paroles des conclusions contraires. Le procédé laisse à chacun le soin de se projeter dans le discours, en lui proposant une sorte de

Rorschach discursif. Cette pratique est tout à fait reconnue, justifiée et revendiquée, y compris dans ses conséquences, que ce soit sur «La sentence pontificale», à propos des violations du droit en général : «Plusieurs fois le Saint-Père a condamné, mais toujours en termes généraux, les violations du droit international commises pendant cette guerre» (Le Floch, 1919, p. 762); ou plus précisément à propos de «La violation de la Belgique» :

Il ajouta : «Et ces violations du droit, quelles qu'elles soient, en quelque lieu qu'elles soient commises, Nous les réprouvons hautement et de toutes nos forces». Protestation générale, mais allusion transparente aux déclarations du chancelier de l'Empire... (*Ibid.*, p. 766)

La théorie de la complémentation fournie par le destinataire est explicite : «Du reste, bien que la protestation du Pape fût conçue en termes généraux, personne ne pouvait s'y tromper; et la voix publique, comme la presse désignait suffisamment les coupables» (p. 763). Elle est justifiée par l'action en faveur des prisonniers :

Les noms de ceux-ci ne furent pas prononcés : quelle nécessité y avait-il à le faire ? En évitant à dessein d'irriter inutilement les auteurs responsables des forfaits condamnés, le Souverain Pontife se réservait le droit d'intervenir efficacement en faveur des opprimés (p. 763)

comme dans le cas de la Belgique : «Si une telle condamnation s'était produite, elle aurait eu pour effet d'entraver toute intervention du Souverain Pontife en faveur des prisonniers» (p. 766).

On sait que le même procédé servira à Pie XII pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'applique aux formules de la prière universelle. À l'occasion de la trêve fixée au 7 février 1915, le pape propose une prière en faveur de la paix «aussitôt commentée dans toutes les églises de France», et en particulier par le cardinal Amette, archevêque de Paris, à Notre-Dame, le même jour :

La prière de Benoît XV a été comprise, et on a bien voulu admettre l'explication et le complément que j'en ai donné dans ma lettre pastorale.

Ainsi que je l'ai dit, la paix que désire le Souverain Pontife c'est la paix fondée sur la justice et non une paix quelconque, précaire, boiteuse.

[...]

Vous voyez donc, mes chers Frères, la paix pour laquelle le Pape vous demande de prier, ce n'est donc pas une paix que vous ne puissiez accepter puisque c'est une paix fondée sur la justice, sur la réparation des iniquités commises, et puisque ce triomphe du droit et de la justice ne peut être obtenu que par la victoire de nos armes et par celle de nos alliés; la paix que nous avons le droit de demander, c'est la paix par la victoire. (Langlois, 1915, p. 259)

Canet, partant de la lettre du 30 janvier 1915 du même cardinal Amette, interprète ce mode d'expression comme une façon de voiler sa pensée en bernant

éventuellement son interlocuteur par un jeu d'équivoques. L'extrait suivant rapporte les paroles du pape s'adressant à l'évêque de Nice, et connues par une interview de cet évêque. Le commentaire qui suit est évidemment de Canet :

[Le Saint-Père] avait en vue, selon l'expression du cardinal Amette, précisément la paix solide et durable qui est l'œuvre de la justice triomphante. [...] Le pape ne dit pas à l'évêque ce qu'il entendait par triomphe de la justice. M^{sr} Chapon en conclut qu'il l'entendait à la française. On n'eut garde de le détromper. (p. 191)

Le Floch assume :

La vérité est que le Pape, en dictant une prière pour la paix, destinée à être récitée dans le monde entier, devait se borner simplement à demander à Dieu le retour de la paix, d'une paix juste et durable, et ne pouvait atteindre la question de la justice. [...] Mais cette imprécision nécessaire n'empêchait pas ceux qui récitaient la prière de le faire en vue d'obtenir la paix par le triomphe de la cause qu'ils estimaient juste [...] en fin de compte, il appartenait à Dieu de décider, et il l'a fait avec sa toute-puissance. (Le Floch, 1919, p. 774)

Deux rhétoriques : Justice vs Amour

Selon sa doctrine officielle, le pape est neutre, maintient la balance égale entre les partis, fait profession de pacifisme et œuvre en faveur de la paix³. La question de la neutralité est évidemment complexe. D'une part, Canet lui oppose la justice. L'Église catholique a une théorie de la guerre juste, réaffirmée par Thomas d'Aquin, dont l'encyclique *Aeterni Patris* de Léon XIII venait de réaffirmer l'autorité. Donc la neutralité ne doit pas annuler la question de la justice. D'autre part, la neutralité peut être une façon de prendre parti activement. Schématiquement, si au moment où l'armée B est en très mauvaise posture face à l'armée A, le pacifiste demande une journée de paix, alors il peut favoriser l'armée B (en lui donnant le temps de se replier en bon ordre) ou l'armée A (en lui donnant le temps d'amasser de nouvelles forces). Tout est dans la spécificité de la situation.

Le Floch réaffirme la position officielle de la papauté : « Mais le Pape, en sa qualité de père commun de tous les fidèles ne pouvait, dans un conflit politique, mettre son influence religieuse au service des uns, pour le préjudice des autres » (p. 761).

3. On remarquera que M. De Roux (1918), traitant du pacifisme et du défaitisme ne mentionne jamais les activités du Vatican. L. Canet, de même, n'établit jamais de lien entre la politique de Benoît XV et la politique, par exemple, de Caillaux et de Malvy.

Il ne s'agit pas pour lui de réfuter Canet en affirmant la proposition contraire : « Mais si le Vatican est en faveur de l'Entente ! », mais seulement de maintenir que le Vatican était neutre, donc de réfuter qu'il ait agi contre l'Entente. En fait, sa position se ramène plus précisément à l'affirmation apparemment paradoxale : « Le Saint-Siège est neutre, (la preuve :) il a même agi en faveur de l'Entente ».

Le Floch refuse de juger la guerre, et se situe sur le terrain « du bien surnaturel de tous les hommes ». Son art de dire ne se limite pas à des réfutations sur des points ponctuels. Toutes ces contestations sont sous-tendues par une réinscription des discours catholiques sous les principes fondamentaux de l'Église catholique :

Puisque l'écrivain que nous combattons se dit catholique, on ne trouvera pas mauvais que nous rappelions des vérités qu'un catholique ne doit jamais perdre de vue. La tâche de l'Église, enseigne Léon XIII, est « de continuer à travers les siècles la sublime et divine mission que Jésus-Christ avait reçue de son Père... » ; [...] l'Église cherche le bien surnaturel de tous les hommes [...] son esprit est un esprit d'humanité, de douceur, de concorde, de charité universelle.

[...]

L'Église est donc fidèle à sa mission quand elle travaille à faire régner la paix dans le monde.

[...]

On reconnaîtra sans peine que, des principes exposés, découle pour le Saint-Siège, un devoir strict de garder une attitude de complète impartialité entre les différents partis politiques d'une même nation, comme aussi entre les diverses puissances du monde. (p. 739-740)

L'analyse devrait se porter maintenant vers ce qui peut apparaître comme une langue de bois politico-religieuse, mais qui n'est vide ni de sens ni d'effets. Canet en fait sa thèse, en ce qui concerne « les diverses puissances du monde » pendant la guerre de 1914-1918. D'autres commenteront les conséquences, peu d'années plus tard, au moment de la montée du nazisme, de ce principe « de complète impartialité entre les différents partis politiques d'une même nation, comme aussi entre les diverses puissances du monde ».

L'approche dialogique de l'argumentation que nous avons tenté d'illustrer ici suppose d'abord une certaine redéfinition de ce qui constitue l'objet fondamental de l'analyse. Cet objet est non pas un texte ou une intervention parlée isolés, mais une paire de discours antagonistes : à l'oral, un dialogue ou un fragment de dialogue reprenant les interventions contradictoires de plusieurs partenaires, dont on analyse les modalités d'interaction, à tous les niveaux ; à l'écrit, deux textes au moins, dans un dialogue à distance éventuellement polémique. La prise en considération de deux paroles qui se répondent explicitement ne règle pas tous les problèmes d'intertextualité ou de découpage de séquence d'interaction, mais fixe une condition minimale. Cette manière de construire l'objet peut

servir de garde-fou à l'analyste, en l'éloignant de la tentation de se projeter sur, ou contre, le texte qui l'intéresse, de le flanquer en guise d'analyse d'une argumentation co-orientée ou d'un contre-discours, et de se transformer ainsi en simple participant au débat qu'il souhaite analyser.

On retrouve par ce biais le problème classique de l'évaluation des arguments. Selon la métaphore traditionnelle, l'argumentation n'est pas une chaîne, dont la résistance est égale à celle de son maillon le plus faible, mais un filet, qui peut toujours servir même si nombre de ses mailles ont été emportées. C'est pourquoi la critique ponctuelle de tel ou tel enchaînement fallacieux n'a qu'une portée limitée, et il est intéressant de considérer que la force du discours reçoit son meilleur test de son contre-discours, à partir du principe que l'opposant fournit la meilleure opposition possible. Il faut distinguer des niveaux d'évaluations, qui peuvent porter sur l'épisode argumentatif, sur une intervention argumentative prise comme un tout, mais aussi sur le style argumentatif d'un partenaire, d'une institution, ou encore sur l'échange lui-même, c'est-à-dire sur la qualité de la controverse.

Sur le plan des habitus argumentatifs, on pourrait tenter de définir le style d'une polémique, dans son époque et entre adversaires relativement stabilisés. On a ainsi noté l'usage de certaines formes conjuguées dans ce qui apparaît comme un moment dans la polémique Troisième République / Vatican : contraires simples/multiples, regroupement/démultiplication des voix, liaisons/déliaisons, valorisation/abaissement argumentatif des personnes, paroles autorisées/sacrées, serment ; peut-être aussi refus stratégique de la concession. Les questions argumentatives ont une histoire et font l'Histoire : comme il a été signalé, les interventions de Canet et Le Floch proposent une lecture de leur histoire immédiate, qui est inséparable de l'argumentation politique qu'ils construisent. Cette constatation va dans le sens des propositions de Ginzburg, qui souligne la forte présence dans la construction même de l'histoire, de la rhétorique argumentative, c'est-à-dire d'une rhétorique probatoire, référentielle et contradictoire⁴.

4. Les qualités rhétoriques et argumentatives propres des textes de Canet et Le Floch, jointes à leur intérêt politique et historique, font qu'ils relèvent pleinement du patrimoine argumentatif de langue française. On sait avec quel soin, justifié, sont identifiés, traités, recueillis, anthologisés, en France, les textes littéraires. En revanche, le patrimoine argumentatif, composé de grands textes sociopolitiques, n'est pas constitué en tant que tel ; il ne fait pas l'objet d'études systématiques et il ne constitue pas un domaine reconnu. Les États-Unis disposent de recueils remarquables de textes de ce type. Par exemple : – *Great Issues in American History*, New York, Vintage Books : vol. 1, C. L. Ver Steeg et R. Hofstadter (éd.), 1958, *From Settlement to Revolution, 1584-1776* ; vol. 2, R. Hofstadter (éd.), 1958, *From the Revolution to Civil War, 1765-1865* ; vol. 3, R. Hofstadter et B. K. Hofstadter (éd.), 1958-1969, *From Reconstruction to the Present Day 1864-1981* ; – D. J. Boorstin (éd.), 1966, *An American Primer*, New York, New American Library.

Bibliographie

Théorie de l'argumentation

- EEMEREN F. van, GROOTENDORST R., SNOEK HENKEMANS F., BLAIR J. A., JOHNSON R. H., KRABBE C. W., PLANTIN C. H., WALTON D. N., WILLARD C. A., WOODS J., ZAREFSKY D., 1996, *Fundamentals of Argumentation Theory. A Handbook of Historical Backgrounds and Contemporary Developments*, Mahwah (NJ), Lawrence Erlbaum.
- PLANTIN C., 1996, *L'argumentation*. Paris, Seuil.
- GINZBURG C., 1999, *History, Rhetoric and Proof*, Hanovre et Londres, University Press of New England.
- TCHAKOTINE S., 1939, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard.

Guerre de 1914-1918

- CORNWELL J., 1999, *Hitler's Pope. The Secret History of Pius XII*, Harmondsworth, Penguin.
- LACROIX-RIZ A., 1996, *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la guerre froide*, Paris, Armand Colin.
- MIQUEL P., 1983, *La Grande Guerre*, Paris, Fayard.
- MINOIS G., 1994, *L'Église et la guerre*, Paris, Fayard.
- PIERRARD P., 1981, *Les papes et la France. Vingt siècles d'histoire commune*, Paris, Fayard.
- RENOUVIN P., 1948, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale*, Paris, PUF [1^{re} édition, 1934].

Textes sur la guerre, publiés pendant la guerre

- BÉGOUEN H., 1915, *La guerre actuelle devant la conscience catholique*, Paris, Bloud et Gay (publié par le Comité catholique de propagande française à l'étranger).
- CANET L., 1918, «La politique de Benoît XV», *La revue de Paris* : 1^{re} partie, t. 5, septembre-octobre, p. 873896 ; 2^e partie, t. 6, novembre-décembre, p. 183-224.
- LE FLOCH H., 1919, «La politique de Benoît XV», *Le Correspondant*, 10 mars, t. 238, p. 737791.
- DE ROUX M., 1918, *Le défaitisme et les manœuvres proallemandes, 1914-1917*, Paris, Nouvelle librairie nationale.
- LANGLOIS G., 1915, *Le clergé, les catholiques et la guerre*, Paris, Bibliothèque des ouvrages documentaires.

Résumé / Abstract / Compendio

De « l'infâme rumeur » à la polémique d'État sur
« la politique de Benoît XV ». Typologie argumentative

Dans un cadre dialogal et dans une perspective typologique générale, les arguments polémiques d'une controverse exemplaire entre Canet et Le Floch (1918-1919) sur l'attitude du Vatican durant la guerre sont passés en revue. On dénombre les lieux rhétoriques mais aussi des stratégies encore peu répertoriées et étudiées, fortement liées aux situations argumentatives et aux valeurs fondant les arguments.

Mots clés : typologie argumentative, polémique, topoï, Vatican, Benoît XV.

*From « loathsome rumour » to State polemic over
« Benoit XV's policies ». An argumentative typology*

Sticking to a dialogal scope and a general argumentative perspective, this article depicts the polemical arguments of a model controversy having occurred between Canet and Le Floch (1918-1919) over the standpoint adopted by the Vatican during the war.

The article enumerates commonplace rhetorical figures of speech as well as a number of argumentative strategies close to the values at issue and which have scarcely been listed or studied before.

Key words : argumentative typology, polemic, topoï, the Vatican, Benoit XV.

*Del « infame rumor » a la polémica de Estado sobre
« la política de Benito XV ». Tipología argumentativa*

En un marco dialogal y en una perspectiva tipológica general, se examinan los argumentos polémicos de una controversia ejemplar entre Canet y Le Floch (1918-1919) relativa a la actitud de Vaticano durante la guerra.

Se destacan lugares retóricos y también estrategias todavía desconocidas o poco estudiadas pero muy dependientes de las situaciones argumentativas y de los valores en los que se basan los argumentos.

Palabras claves : tipología argumentativa, polémica, topoï, Vaticano, Benito XV.